REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 056-215602616-20260128-2026_01_02A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LA VRAIE CROIX

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	14	13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit janvier, à vingt heures, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GUIBLIN Pascal, Maire,

Présents : P.GUIBLIN – E.GEVA – P.BOUVET – S.ROUSSELET – J.CAPELLE – M.LEFORT –C.ROLLAND – E.BROHAN – P.BONNIN – S.TACHEAU
Convocation : le 21 janvier 2026
Absents excusés : M.PRIME pouvoir donné à S.ROUSSELET – M.PONDARD pouvoir donné à E.GEVA – M.QUATREVAUX pouvoir donné P.GUIBLIN
Absents : -S.POUPET
Secrétaire de séance : S.TACHEAU a été désignée secrétaire de séance.

2026-01-02 : OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME

Monsieur Le Maire expose au conseil municipal que l'article 116 de la loi de finances pour 2004 fixe le régime des dérogations à l'obligation de dépôts des fonds auprès de l'État.
Il est complété par le décret n°2004-628 du 28 Juin 2004 qui définit notamment la liste des recettes dont les fonds peuvent faire l'objet d'un placement dans l'attente de leur réemploi.

La commune est concernée par une dérogation :

L'aliénation d'un élément du patrimoine : propriété bâti cadastrée ZO 97 sise 5 rue du Ruisseau signature de l'acte de vente le 26/01/2026 Prix de vente : 180 000 €.

Monsieur Le Maire propose de procéder à l'ouverture de 1 compte à terme pour un montant de 180 000 € comme suit :

1. Compte à terme :
- montant : 180 000 €
- origine des fonds : vente propriété cadastrée ZO 97 (acte de vente du 26/01/2026 délibération du 03/09/2025)
- Durée : 12 mois
- Taux nominal : 2,10 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de souscrire l'ouverture de 1 compte à terme comme proposé et autorise Monsieur Le Maire à signer les documents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés
Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Pascal GUIBLIN

MAIRIE DE LA VRAIE CROIX 56250 MORBIHAN

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
et publication ou notification du